

MUNICIPALES  
**2020**

# Montpellier

Bilan de votre ville  
7 thématiques en chiffres clés

INSTITUT  
MONTAIGNE



# Municipales à Montpellier

## 1. Bilan et analyse de la santé financière

| <b>Chiffres clés de la ville</b>            |             |                       |             |                       |         |
|---|-------------|-----------------------|-------------|-----------------------|---------|
|   | <b>2018</b> | <b>2014</b>           | <b>2008</b> |                       |         |
| Population                                  | 282 143     | 268 244               | 229 055     |                       |         |
| <b>Dépenses</b>                             |             |                       |             |                       |         |
|   | M€          | Evolution depuis 2014 | M€          | Evolution depuis 2008 | M€      |
| Dépenses totales                            | 379         | - 20 %                | 471         | + 1 %                 | 374     |
| Dépenses par habitant (€)                   | 1346        | - 23 %                | 1756        | - 18 %                | 1633    |
| Charges de fonctionnement                   | 279         | - 13 %                | 320         | + 14 %                | 245     |
| Emplois d'investissement                    | 101         | - 34 %                | 152         | - 22 %                | 129     |
| Charges de personnel                        | 172         | + 3 %                 | 167         | + 41 %                | 122     |
| Charges de personnel par habitant (€)       | 610         | - 2 %                 | 623         | + 14 %                | 533     |
| Dépenses d'équipement                       | 68          | - 44 %                | 121         | - 33 %                | 101     |
| Dépenses d'équipement par habitant (€)      | 241         | - 47 %                | 451         | - 45 %                | 441     |
| <b>Recettes</b>                             |             |                       |             |                       |         |
|   | M€          | Evolution depuis 2014 | M€          | Evolution depuis 2008 | M€      |
| Recettes totales                            | 394         | - 22 %                | 508         | - 4 %                 | 410     |
| Produits des impôts locaux                  | 198         | + 8 %                 | 183         | + 41 %                | 140     |
| Produits des impôts locaux par habitant (€) | 702         | + 3 %                 | 683         | + 15 %                | 611     |
| DGF   | 67          | - 1 %                 | 68          | + 13 %                | 60      |
| DGF par habitant (€)                        | 237         | - 6 %                 | 254         | - 9 %                 | 262     |
| <b>Dettes et financement</b>                |             |                       |             |                       |         |
|   | M€          | Evolution depuis 2014 | M€          | Evolution depuis 2008 | M€      |
| Dettes                                      | 182         | - 21 %                | 230         | + 63 %                | 112     |
| Dettes par habitant (€)                     | 645         | - 25 %                | 858         | + 32 %                | 489     |
| Dettes/CAF (en années)                      | 4,2 ans     | - 1,2 an              | 5,4 ans     | + 1,4 an              | 2,8 ans |

| <b>Chiffres clés de l'intercommunalité</b> |             |                                 |                        |
|--|-------------|---------------------------------|------------------------|
|  | <b>2018</b> |                                 |                        |
| Population de l'intercommunalité           | 465 407     |                                 |                        |
|  | <b>M€</b>   | <b>Montant par habitant (€)</b> | <b>Depuis 2014 (%)</b> |
| Dépenses totales – budget total            | 724         | 1 555                           | + 4 %                  |
| Dette                                      | 913         | 1 963                           | - 4 %                  |

La commune de Montpellier a vu sa population augmenter de plus de 5 % depuis 2014, tandis que ses dépenses ont décru de 20 % sur la même période. Les dépenses par habitant s'élevaient, en 2018, à 1 346 euros. Ces dernières ont ainsi connu une forte baisse depuis 2014, de plus de 23 %. Elles avaient déjà fortement chuté entre 2008 et 2014 (- 17,5 %) sous le double effet de l'augmentation de la population (+ 23 %) et de la stagnation des dépenses (+ 1,6 %) sur la période.

Les dépenses de la ville ont connu une forte croissance entre 2008 et 2013, puis une baisse de 2014 à 2018, pour atteindre 379 M€ en 2018. La commune de Montpellier a ainsi connu une augmentation de ses dépenses avant l'élection, puis une baisse lors de l'année de l'élection et l'année suivante. Cette évolution s'explique aussi par la création de Montpellier Méditerranée Métropole en 2015.

Plus de la moitié des dépenses de la commune sont dédiées, en 2018, à l'éducation, l'enfance et la jeunesse (31,7 %), et à l'aménagement, au développement et à l'environnement (22,6%). La charge de la dette s'élève à 4,5 %, soit un niveau comparable au budget destiné à la sécurité (4,3 %).

Alors que l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune a baissé de 12,8 % sur la période 2014-2018, les dépenses de personnel ont crû de 3,2 %. En conséquence, la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement a augmenté de 9,6 points sur cette période. Les dépenses d'investissement sont en baisse de 34 % entre 2014 et 2018.

La fiscalité constitue la principale recette de fonctionnement (59 %) de la commune, et la plus dynamique. Dans ce cadre, l'augmentation du produit de la fiscalité locale (+ 8 %) depuis 2014 est largement imputable au dynamisme démographique (+ 5 %). Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2014. La ville de Montpellier se caractérise par un taux plus élevé et une base plus étroite que la moyenne de sa strate, en raison des dispositifs d'abattements à vocation sociale qu'elle a instaurés.

Entre 2014 et 2018, le montant de la DGF a baissé de 1 %, et s'élève à 67,4 M€ en 2018. Cette baisse s'inscrit dans le cadre du gel du montant global de la DGF décidé en 2017. Cette baisse est toutefois de moindre importance que dans les communes de taille comparable, en raison notamment de l'évolution de sa dotation de solidarité urbaine (DSU).

L'encours de dette de Montpellier correspond aux cycles de l'investissement local qui enregistre, en première partie de mandat, une phase de reflux pendant la définition des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement et la réalisation des études préalables, puis, dans une seconde partie de mandat, l'engagement des crédits de paiement les plus importants correspondant à la réalisation effective des projets d'investissement. La capacité de désendettement exprimée en année s'établit à 4,2 ans en 2018 (5,4 ans en 2014). Malgré un très léger rebond depuis 2017, la ville présente un niveau de dette soutenable.

### 1.1. Les dépenses

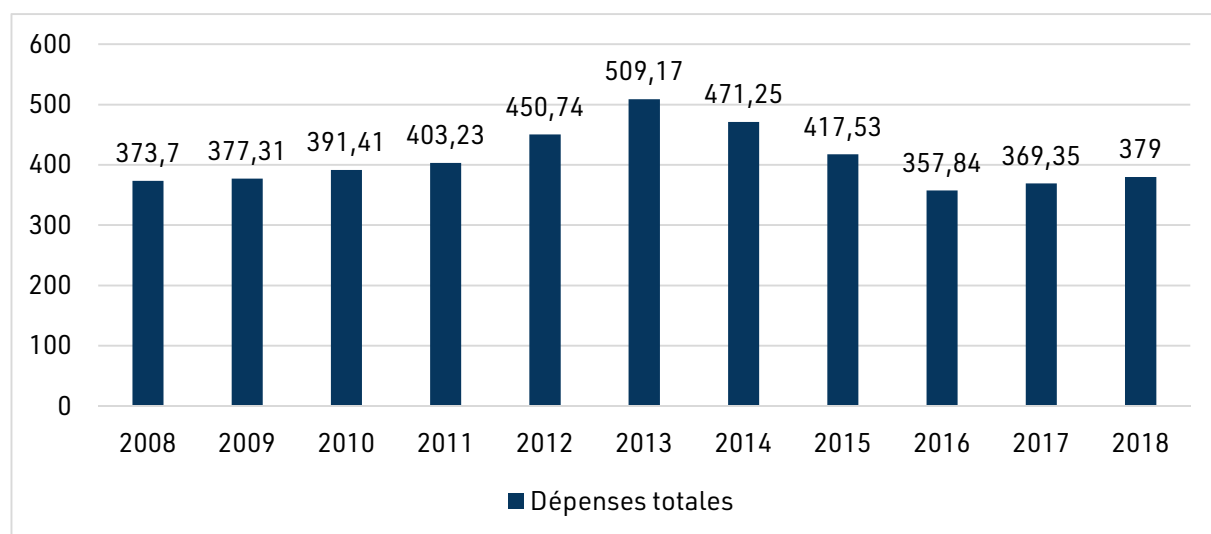
Les dépenses de la commune de Montpellier sont marquées par le cycle électoral et connaissent ainsi deux principales phases depuis 2008.

Entre 2008 et 2013, les dépenses ont crû de plus de 26 %, avec un pic au-dessus du seuil de 500 M€ en 2013 (509,2 M€).

Entre 2014 et 2018, les dépenses totales de la commune ont décliné de 20 %. Entre 2008 et 2018, le budget total de la commune est ainsi marqué par une relative stabilité (+ 1,6 %).

La commune de Montpellier a donc connu une augmentation de ses dépenses avant l'élection, puis une baisse lors de l'année de l'élection et l'année suivante.

**Graphique 1 : Évolution des dépenses de la commune de Montpellier 2008-2018 (en M€)**



Source : Direction générale des finances publiques

#### a) Les dépenses de fonctionnement

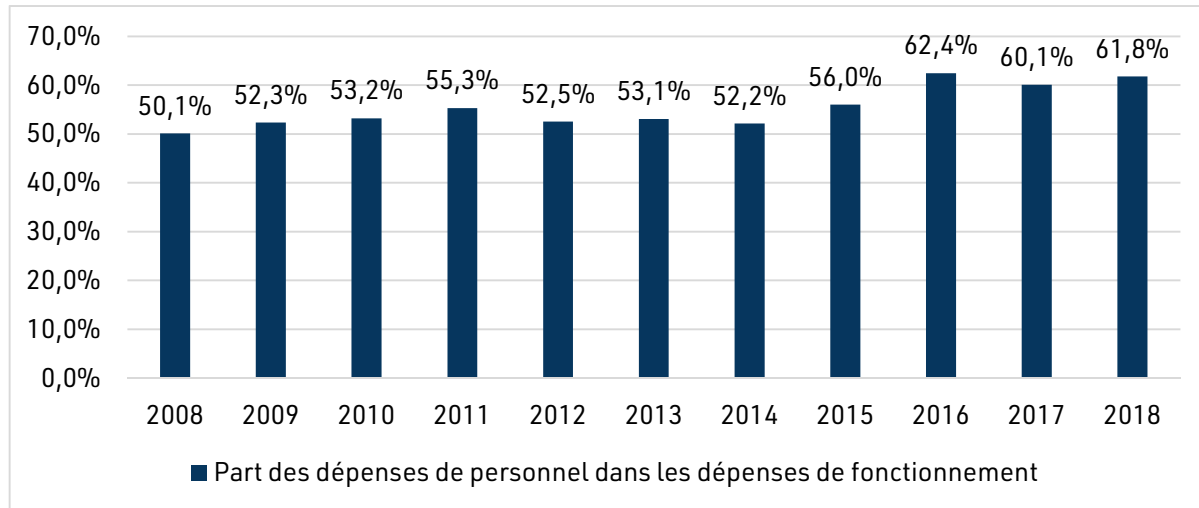
Alors que l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la commune a baissé de 12,8 % sur la période 2014-2018, les dépenses de personnel ont crû de 3,2 %.

En conséquence, la part des dépenses de personnel dans le total des dépenses de fonctionnement a augmenté de 9,6 points sur cette période.

La commune s'est engagée dans un processus de mutualisation des effectifs avec la métropole, qui concerne plusieurs services (finances, affaires juridiques, contrôle de gestion, organisation et évaluation). Cette dernière n'empêche pas une évolution positive de ces dépenses depuis 2016. Elles enregistrent en 2018 une évolution de + 0,9 % par rapport à 2017 (170,4 M€)<sup>1</sup>.

Les effectifs propres à la ville au 31/12/2018 sont de 3 853 agents en activité.

**Graphique 2 : Dépenses de personnel dans les dépenses de fonctionnement de la ville de Montpellier 2008-2018 (en %)**



*Source : Direction générale des finances publiques*

### *b) Les dépenses d'investissement*

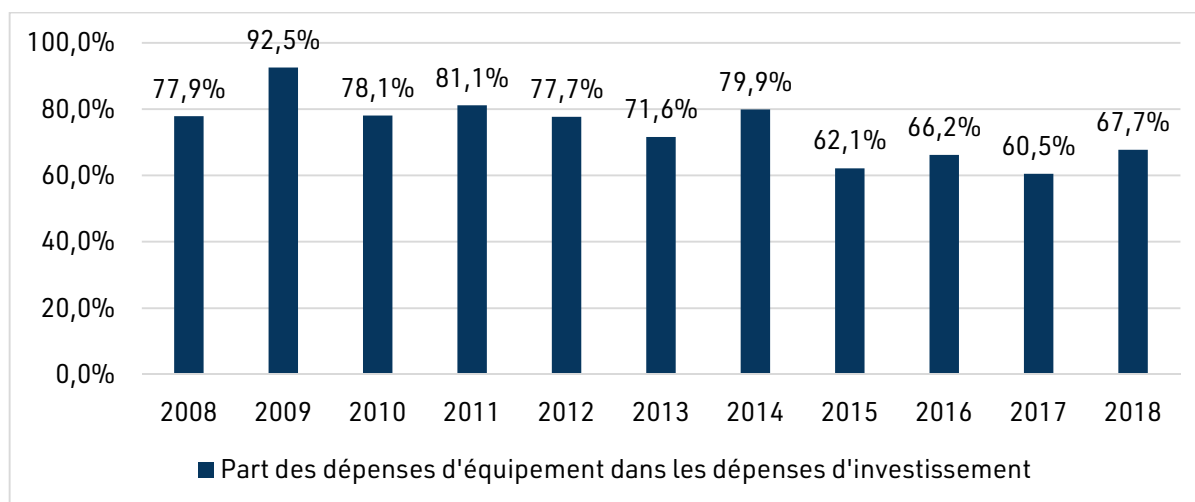
Les dépenses d'investissement sont en baisse de 34 % entre 2014 et 2018.

La part des dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement est stable, entre 60 et 70 % sur la période 2014-2018. En valeur absolue, les dépenses d'équipement ont représenté 68,4 M€ en 2018, contre 51,9 M€ en 2017 (+ 38 %). Les dépenses d'équipement sont ainsi à leur plus haut niveau depuis 2015.

<sup>1</sup> Cette hausse s'explique en partie par les mesures statutaires imposées comme le glissement vieillesse technicité (avancements de grade et d'échelon, promotions internes des agents), pour un coût estimé à 1,3 M€, par la réforme du régime indemnitaire des agents, pour un coût estimé d'1 M€ et la réintroduction du jour de carence dans la fonction publique pour 0,4 M€.



**Graphique 3 : Dépenses d'équipement dans les dépenses d'investissement de la ville de Montpellier 2008-2018 (en %)**



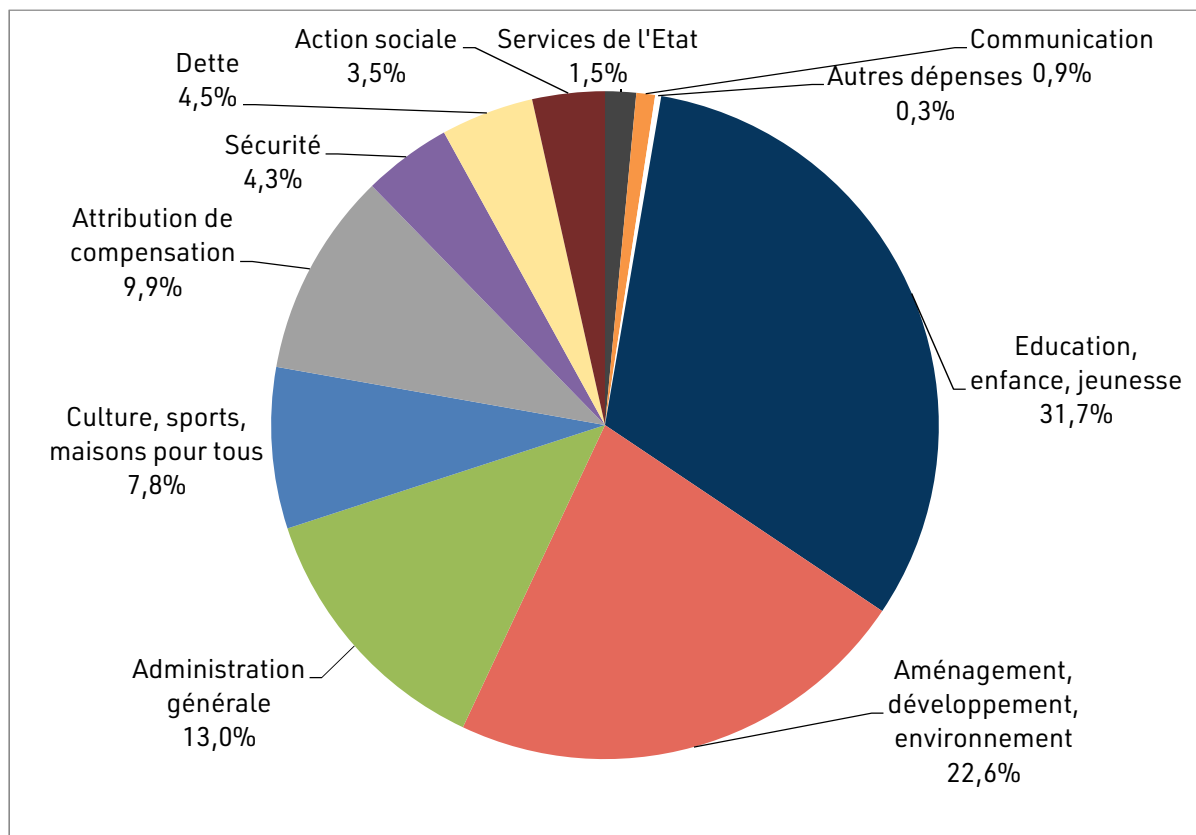
*Source : Direction générale des finances publiques*

### *c) Ventilation par fonction*

Plus de la moitié des dépenses de la commune sont dédiées, en 2018, à l'éducation, l'enfance et la jeunesse (31,7 %), et à l'aménagement, au développement et à l'environnement (22,6 %). La charge de la dette s'élève à 4,5 %, soit un niveau comparable au budget destiné à la sécurité (4,3 %).

Les principaux programmes lancés depuis 2018 concernent des investissements dans le milieu scolaire (construction d'une nouvelle cuisine centrale de restauration scolaire pour 25 M€, et de deux nouveaux groupes scolaires pour 30 M€).

**Graphique 4 : Ventilation par fonction des dépenses totales et d'investissement 2018 (en %)**

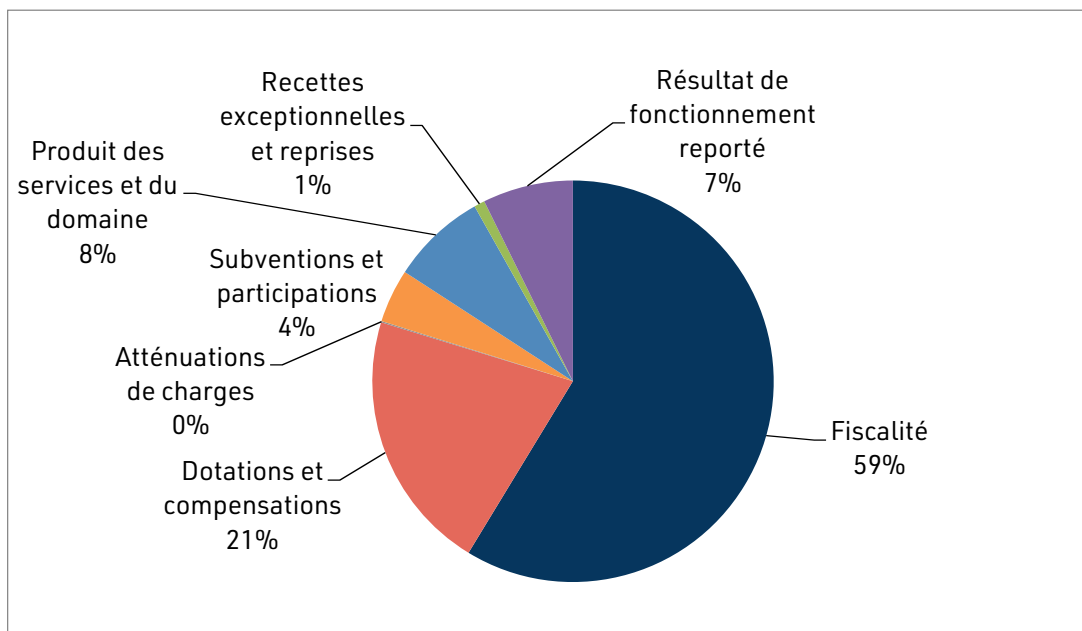


*Source : annexe du compte administratif 2018*

## 1.2. Les recettes

La fiscalité constitue la principale recette de fonctionnement (59 %) de la commune et la plus dynamique (cf. supra). Les dotations et compensations constituent la deuxième recette de fonctionnement (21 %).

**Graphique 6 : Principales recettes de fonctionnement de la ville de Montpellier 2018 (en %)**



*Source : Rapport du compte administratif 2018*

### a) Taxes

Les taux d'imposition sont inchangés depuis 2014. Montpellier est avec Paris un des seuls groupes communaux qui n'a pas fait évoluer ses taux depuis 2014. La ville de Montpellier se caractérise donc par un taux plus élevé et une base plus étroite que la moyenne de sa strate. Le taux réel de taxe d'habitation s'élève ainsi à 18,6 %.

Les taux d'imposition votés sont les suivants :

- 22,5 % pour la taxe d'habitation ;
- 31,2 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 112,7 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

La ville a retenu le niveau maximum permis par la loi de taux d'abattement, affichant ainsi son objectif de solidarité envers les plus modestes.

**Tableau 1 : Évolution des taux de la fiscalité directe locale 2014-2018 (en %)**

|                   | 2014    |        | 2015    |        | 2016    |        | 2017    |        | 2018    |        |
|-------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
|                   | Ville   | Strate | Ville   | Strate | Ville   | Strate | Ville   | Strate | Ville   | Strate |
| Taxe d'habitation | 22,5 %  | 21,0 % | 22,5 %  | 21,5 % | 22,5 %  | 22,3 % | 22,5 %  | 22,1 % | 22,5 %  | 22,0 % |
| Foncier bâti      | 31,2 %  | 23,1 % | 31,2 %  | 23,7 % | 31,2 %  | 23,9 % | 31,2 %  | 23,7 % | 31,2 %  | 23,8 % |
| Foncier non bâti  | 112,7 % | 35,3 % | 112,7 % | 36,4 % | 112,7 % | 36,7 % | 112,7 % | 35,7 % | 112,7 % | 37,2 % |

*Source : direction générale des finances publiques*



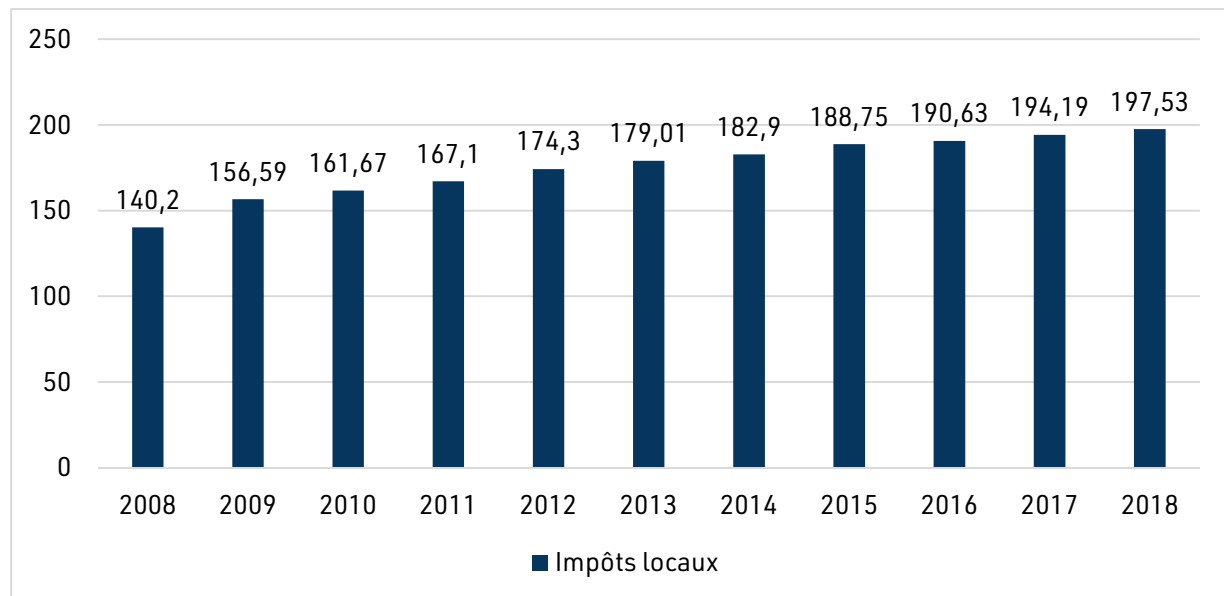
Les abattements pratiqués sont les suivants :

- l'abattement général au taux maximum (15 %) ;
- la majoration au taux maximum de l'abattement pour charge de famille à partir du 3ème enfant (+ 10 %) ;
- l'abattement spécial au taux maximum (15 %) pour les foyers aux ressources très modestes ;
- l'abattement spécial de 10% pour les personnes en situation de handicap (instauré en 2016).

Les abattements mis en place ont représenté ainsi 17 M€ de produit de taxe d'habitation volontairement non perçus en 2017, soit 9 % du produit fiscal total alloué à la Ville en 2017 (194,19 M€).

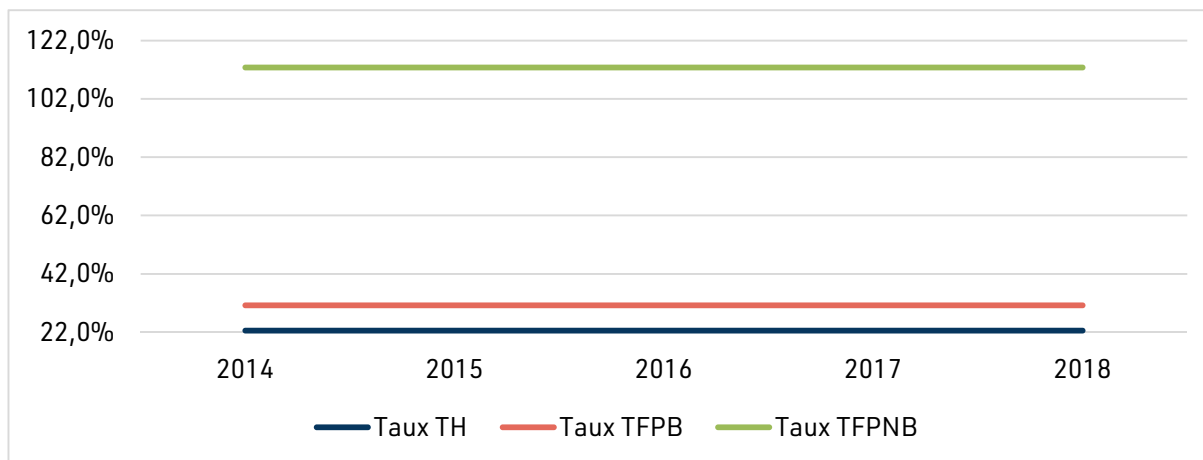
Dans ce cadre, l'augmentation du produit de la fiscalité locale (+ 8 %) depuis 2014 est largement imputable au dynamisme démographique (+ 5 %).

**Graphique 7 : Produit de la fiscalité directe locale 2008-2018 (en M€)**



*Source : direction générale des finances publiques*

**Graphique 8 : Évolution des taux de la fiscalité directe 2014-2018 (en %)**



Source : direction générale des finances publiques

**Tableau 2 : Bases imposables à Montpellier et dans les communes de la même strate 2018 (en € par habitant)**

| Taxes                        | Bases imposables |                      |
|------------------------------|------------------|----------------------|
|                              | Ville            | Moyenne de la strate |
| Taxe d'habitation            | 1238             | 1388                 |
| Taxe sur le foncier bâti     | 1302             | 1412                 |
| Taxe sur le foncier non bâti | 0                | 0                    |

Source : direction générale des finances publiques

### b) Dotations de l'État

Entre 2018 et 2014, le montant de la DGF a baissé de 1 %, et s'élève à 67,4 millions d'euros en 2018. Cette baisse s'inscrit dans le cadre du gel du montant global de la DGF décidé en 2017.

Le montant de la DGF par habitant perçue par la ville en 2018 (237 €) est supérieur à la moyenne des communes de la strate en 2016 (207 €), du fait de la progression de la dotation de solidarité urbaine (DSU)<sup>2</sup>. Cette progression a permis d'atténuer la diminution de la DGF au titre de la contribution au redressement des finances publiques qui a eu lieu entre 2015 et 2017.

<sup>2</sup> Selon l'article L. 2334-15 du code général des collectivités territoriales, « la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées. » C'est une composante de la DGF.

### 1.3. Dette et financement

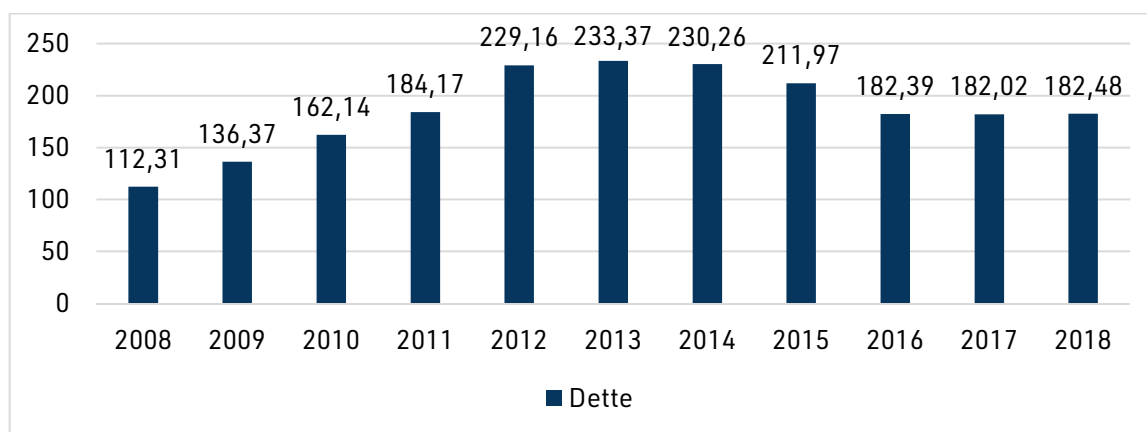
#### a) Endettement

L'encours de dette est constitué pour moitié de taux fixes et pour moitié de taux variables sans aucun produit structuré.

Il convient de souligner que le profil de l'encours de dette correspond aux cycles de l'investissement local qui enregistre en première partie de mandat une phase de reflux pendant la définition des projets de la programmation pluriannuelle d'investissement et la réalisation des études préalables, puis dans une seconde partie de mandat l'engagement des crédits de paiement les plus importants correspondant à la réalisation effective des projets d'investissement.

L'encours de dette de la Ville de Montpellier s'établit à 182,5 M€ au 31 décembre 2018, et est inférieur de 43 % à celui des collectivités de taille comparable.

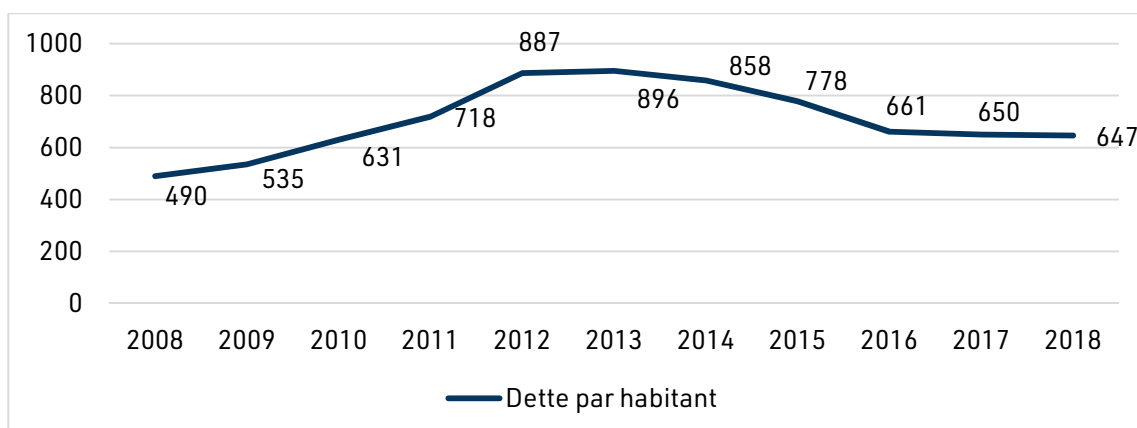
**Graphique 9 : Évolution de la dette de la commune de Montpellier 2008-2018 (en M€)**



Source : direction générale des finances publiques

L'évolution de la dette par habitant suit un profil comparable à l'évolution globale de la dette.

**Graphique 10 : Évolution de la dette par habitant en 2008-2018 (en €)**

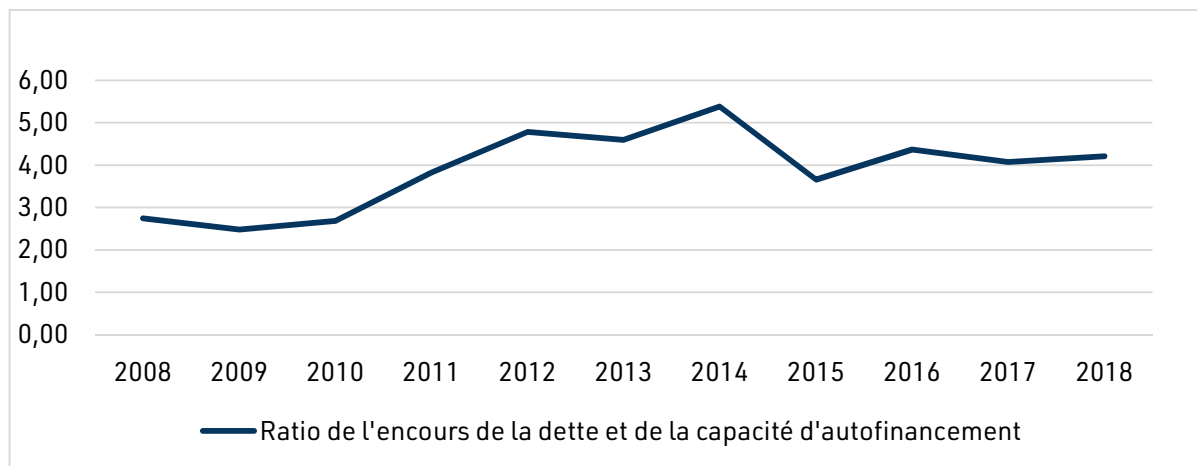


Source : direction générale des finances publiques

### b) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement exprimée en année s'établit à 4,2 ans en 2018 (5,4 ans en 2014). Malgré un très léger rebond depuis 2017 la ville présente un niveau de dette soutenable (dans le cadre des contrats financiers avec l'État, seules les collectivités dont le ratio de désendettement est supérieur à 12 années sont soumises à des objectifs de réduction de leur encours de dette).

**Graphique 11 : Capacité de désendettement de la ville de Montpellier 2008-2018 (en années)**



*Source : direction générale des finances publiques*

#### 1.4. Intercommunalité / la ville dans son environnement

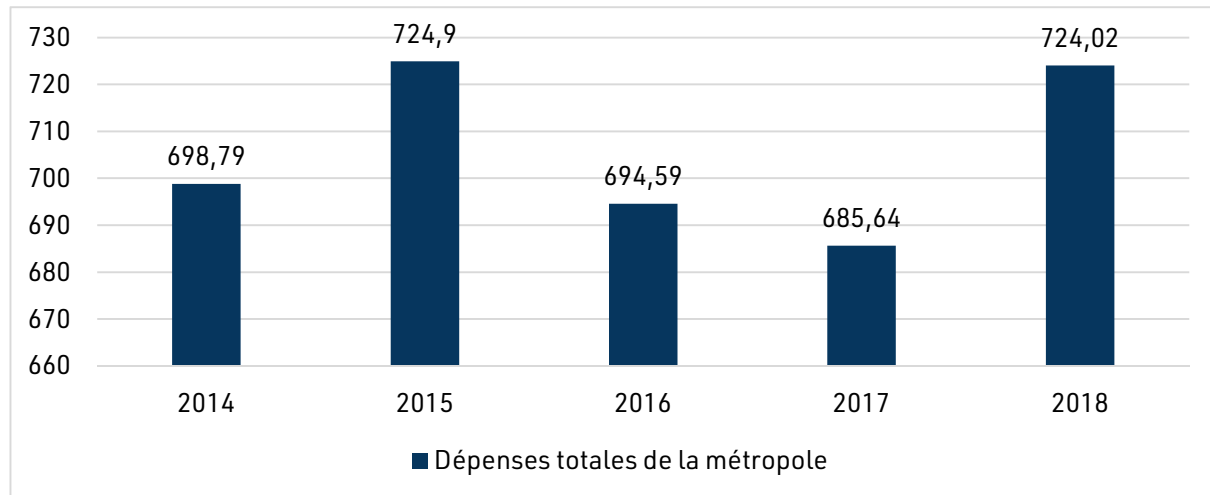
Le 1er août 2001, le district de Montpellier, composé de 15 communes, a choisi de se transformer en communauté d'agglomération, les conditions de constitution d'un tel établissement public de coopération intercommunal (EPCI) étant remplies. Le périmètre du territoire intercommunal a été étendu à 38 communes par arrêté préfectoral du 26 décembre 2001, puis réduit à 32 communes par un nouvel arrêté du 1er janvier 2004 et enfin à 31, à la suite de la sortie de la commune de Palavas-les-Flots.

Par adoption au conseil d'agglomération du 24 octobre 2014, l'agglomération de Montpellier est devenue Montpellier Méditerranée Métropole au 1<sup>er</sup> janvier 2015, regroupant 92 élus pour représenter les 31 communes-membres.

Elle exerce les compétences prévues à l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales : développement et aménagement économique, social et culturel, aménagement de l'espace métropolitain, politique locale de l'habitat, politique de la ville, gestion des services d'intérêt collectif, protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie.

Son budget annuel est compris entre 680 et 720 M€ depuis 2014.

Graphique 12 : Budget de Montpellier Méditerranée Métropole 2014-2018 (en M€)



Source : direction générale des finances publiques

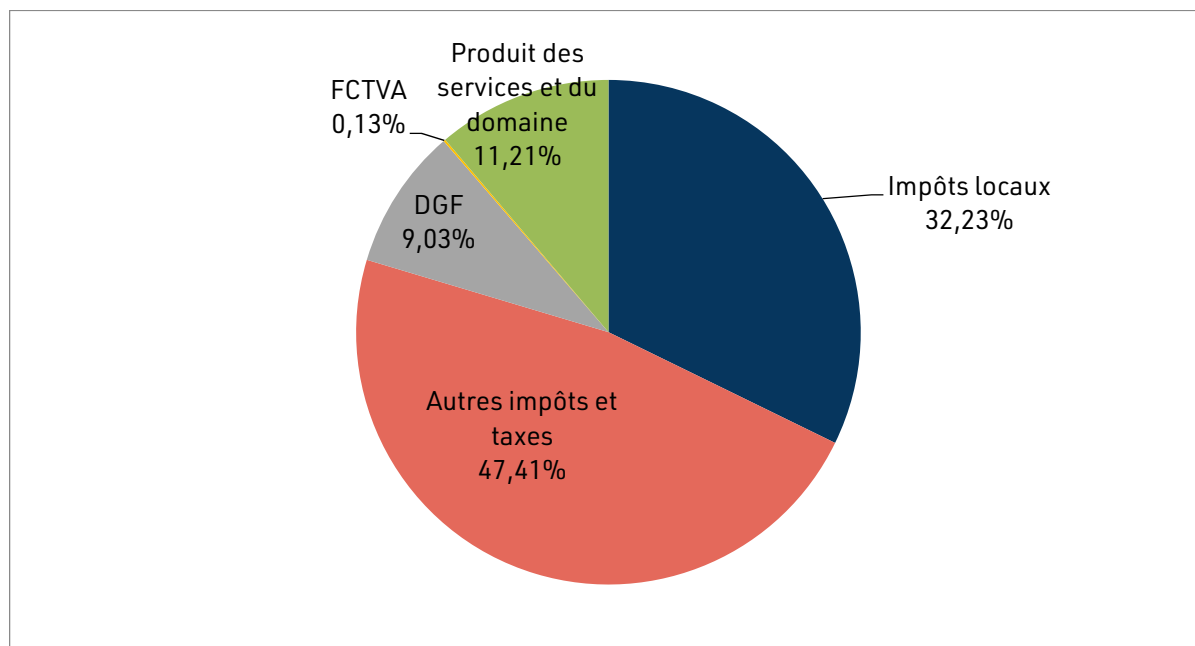
Ses dépenses de fonctionnement s'élèvent à 473,2 M€ en 2018. Elles rassemblent, pour plus de la moitié les charges à caractère général (à hauteur de 34 % du total des dépenses de fonctionnement) et les charge de personnel (25 %). Ses effectifs ont atteint 2 133 agents en 2018.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 250,8 M€ en 2018. La mandature en cours est marquée par la fin des travaux de bouclage de la ligne 4 de tramway et l'aboutissement de la réalisation du schéma directeur d'assainissement, en contrepartie de la prise en charge effective de la compétence Voirie/Espaces publics par la Métropole.

32,2 % des recettes de fonctionnement sont issues de la fiscalité directe. Le taux d'intégration fiscal s'élève à 0,57 en 2019. Il est en légère augmentation (0,53 en 2017) et traduit une intégration fiscale particulièrement élevée (coefficient d'intégration fiscale de 0,34 pour Marseille, 0,60 pour le grand Nancy et 0,47 pour la métropole Nice Côte d'Azur).



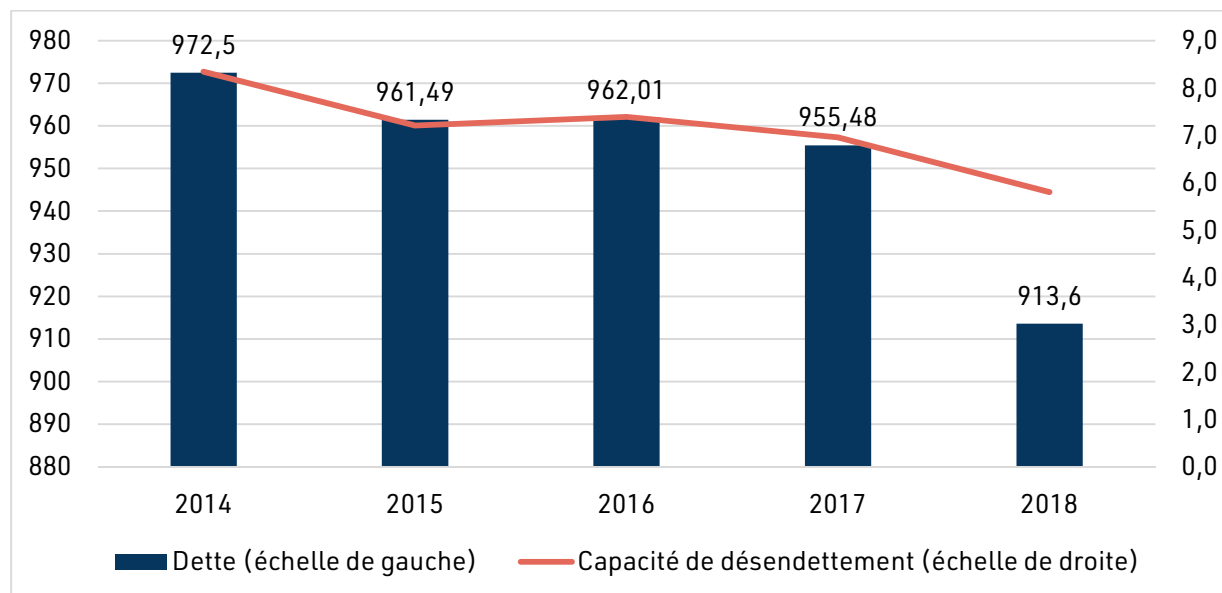
**Graphique 13 : Principales recettes de fonctionnement de Montpellier Méditerranée Métropole 2018 (en %)**



Source : Direction générale des finances publiques

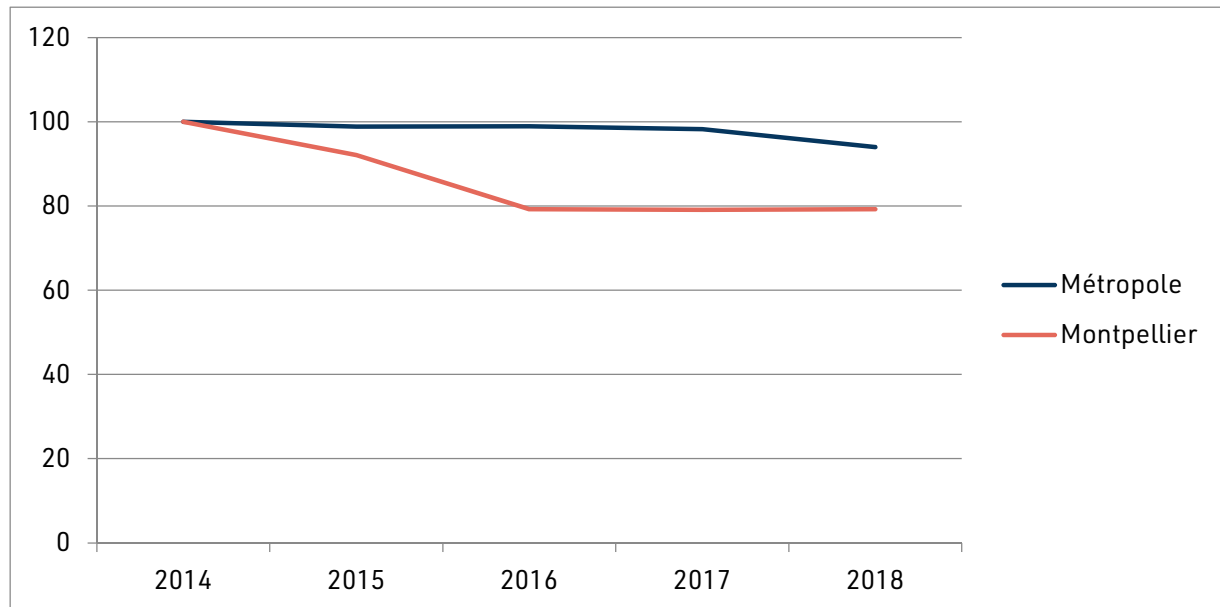
Depuis 2014, l'endettement de la métropole a connu une baisse de plus de 6 %, et a augmenté sa capacité de désendettement en améliorant sa capacité d'autofinancement.

**Graphique 14 : Capacité de désendettement de Montpellier Méditerranée Métropole 2014-2018 (dette en M€, capacité de désendettement en années)**



Source : direction générale des finances publiques

**Graphique 15 : Endettement comparé de la ville et de l'EPCI 2014-2018 (base 100 en 2014)**



*Source : direction générale des finances publiques*

## 2. Fiches thématiques

En complément du bilan financier de chaque ville, l'Institut Montaigne a décidé, dans le cadre de cette opération, de développer pour chacune des 11 villes étudiées des fiches thématiques, reprenant quelques indicateurs clés.

Voici les thématiques abordées :

- Culture, sport et tourisme ;
- Démocratie et vie locale ;
- Politiques sociales et éducation ;
- Sécurité ;
- Transports et mobilités ;
- Urbanisme et logement.

### a) Culture, sport et tourisme

| Indicateur  | Valeur    | Année |
|---|-----------|-------|
| Budget alloué à la politique culturelle par habitant        | 42,5 €    | 2018  |
| Nombre total d'équipements culturels pour 100 000 habitants | 10,3      | 2018  |
| Budget alloué à la politique sportive par habitant          | 38,6 €    | 2018  |
| Nombre total d'équipements sportifs pour 100 000 habitants  | 125,1     | 2018  |
| Nombre de nuitées touristiques (département)                | 3 290 000 | 2018  |

La Ville de Montpellier a diminué de près de 30 % son budget par habitant alloué à la politique culturelle au cours du dernier mandat municipal, entre 2014 et 2018, passant ainsi de 60,4 à 42,5 € par habitant en 2018, un chiffre nettement inférieur à la moyenne des 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération. Par contraste, ce montant avait connu une augmentation de plus de 20 % (+ 21,3 %) sur la période 2009-2014. En matière de sport, le budget municipal rapporté à la population a connu une diminution continue depuis 2009 (- 13,5 %). Le nombre d'équipements culturels (cinémas, musées, conservatoires, salles de théâtre / arts de la rue / pôle cirque) s'établit à 10,3 pour 100 000 habitants en 2018.

Le budget alloué à la politique sportive est passé de 41,4 € par habitant en 2014 à 38,6 € par habitant en 2018, soit une baisse de 6,6 %. Avec un montant de 44,7 € par habitant en 2009, le budget alloué à la politique sportive a ainsi diminué de 7,4 % entre 2009 et 2014, soit, sur deux mandats (entre 2009 et 2018), une baisse de 13,5 %. Le nombre d'équipements sportifs pour 100 000 habitants, établi à 125,1 en 2018, est lui supérieur à la moyenne des 11 villes.

Le nombre de nuitées touristiques hôtelières (donc hors résidences, Airbnb et autres plateformes) a quant à lui augmenté légèrement au cours du dernier mandat (+ 1,3 %), malgré

une concurrence accrue des plateformes de type Airbnb, dont la part dans le nombre total de nuitées est passé de 8 % à 24 %.

### *b) Démocratie et vie locale*

| Indicateur  | Valeur   | Année/période |
|---|--|---------------|
| Evolution de la population                                | + 5 %  | 2011-2016     |
| Taux de participation aux dernières élections municipales | 52,1 % au premier tour,<br>56,5 % au second tour | 2014          |
| Nombre de conseils de quartier pour 1 000 habitants       | 0,025  | 2019          |
| Part du budget total définie de manière participative     | 0 %  | 2019          |
| Nombre de commerces pour 1 000 habitants                  | 6,3  | 2018          |

La ville de Montpellier se caractérise par une démographie particulièrement dynamique (la troisième plus dynamique des 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération après Nantes et Bordeaux), avec une population ayant augmenté de + 5,0 %. Entre 2009 et 2018, cette progression démographique fut de + 10,8 % pour s'établir à 282 613 habitants en 2018.

Le taux de participation aux élections municipales de 2014 s'est établi à 52,1 % au premier tour (contre une moyenne de 52,8 % constatée parmi les 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération) et à 56,5 % au second tour (contre une moyenne de 54,7 % pour les 11 villes étudiées).

Si le budget alloué aux actions de démocratie locale (conseils et réunions de quartier, maison de la démocratie, commission éthique et transparence, plans d'actions de quartiers, etc.) ne fait pas l'objet d'un suivi dédié dans les budgets de la commune, le dispositif des [Maisons pour tous](#) offre un exemple d'investissement de la commune dans la création de liens de proximité depuis les années 1970. En la matière, il convient de noter un recul des dépenses de la commune rapportées au nombre d'habitants depuis 2009 (- 29,7 %), même si une nouvelle structure a été ouverte récemment et que le recul est moindre pour la période 2014-2018 (- 5,1 %). Les Maisons pour tous sont désormais au nombre de 23 contre 26 en 2009 et représentent un budget de 31,1 € par habitant (chiffres 2018).

La Ville de Montpellier, contrairement au département de l'Hérault ou à d'autres communes de la métropole comme Clapiers, n'a pas mis en place de budget participatif.

Avec 1 782 commerces recensés, Montpellier offre 6,3 commerces pour 1 000 habitants, un chiffre inférieur à la moyenne des 11 villes étudiées.

*c) Politiques sociales et éducation*

| Indicateur   | Valeur  | Année |
|--|---------|-------|
| Nombre de crèches pour 100 000 habitants   | 24,5    | 2018  |
| Budget consacré à l'enfance et à l'éducation par habitant de moins de 15 ans       | 1 254 € | 2018  |
| Nombre d'hébergements pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans | 5,9     | 2018  |
| Budget consacré à la solidarité par habitant                                       | 49,6 €  | 2018  |
| Taux de pauvreté (60 % du revenu médian)   | 26 %    | 2016  |

En matière sociale, la commune de Montpellier se distingue par un taux de chômage (plus d'un Montpelliérain sur 5) et un taux de pauvreté (26 %) croissants depuis 2011 et plus élevés que la moyenne nationale.

Le budget consacré à la solidarité s'élève à 49,6 € par habitant en 2018 et est ainsi supérieur à ce qu'y consacrent des villes comme Bordeaux (30,8 €), Marseille (16,9 €) ou Lyon (24,7 €). Cependant, sur la période 2011-2018, le budget consacré à la solidarité rapporté au nombre d'habitants a diminué, en raison d'une forte baisse des crédits sur la période 2011-2014.

En matière d'enfance et d'éducation, la Ville de Montpellier a fortement investi. Cet effort s'est traduit par une hausse de 40 % de la part des dépenses de la commune consacrée à l'enfance et à l'éducation par habitant de moins de 15 ans, ainsi qu'une augmentation du nombre de crèches proportionnellement plus rapide que la croissance de la population. En 2018, Montpellier compte 24,5 crèches pour 100 000 habitants, ce qui est comparable à la moyenne enregistrée dans les 11 plus grandes villes françaises.

En matière d'hébergement pour personnes âgées, Montpellier compte 5,9 établissements pour 10 000 personnes de plus de 65 ans. Cette capacité d'accueil est comparable à des villes comme Nice (5,2) ou Marseille (5,4).



*d) Sécurité*

| Indicateur                                | Valeur | Année |
|---|--------|-------|
| Dépenses de sécurité par habitant         | 54 €   | 2018  |
| Police municipale armée (oui ou non)      | non    | 2018  |
| Nombre d'habitants par policier municipal | 1 517  | 2018  |
| Incivilités pour 10 000 habitants         | 270    | 2018  |

La ville de Montpellier a connu une hausse des incivilités de plus de 5 % entre 2012 et 2018. On compte, en 2018, 270 incivilités pour 10 000 habitants, un chiffre légèrement inférieur à la moyenne constatée dans les 11 plus grandes villes françaises étudiées dans le cadre de cette opération.

Entre 2012 et 2018, les dépenses de la commune dans le domaine de la sécurité ont augmenté de plus de 82 %, accompagnées par une augmentation significative (+ 43 %) du nombre de policiers. La ville compte en 2018 un policier municipal pour 1 517 habitants, un ratio qui en fait une ville mieux dotée que la moyenne des 11 municipalités (1 policier pour 1 886,8 habitants). Les dépenses de sécurité sont quasi-intégralement composées de dépenses de personnel et de fonctionnement. Par habitant, ces dernières sont inférieures à la moyenne constatée parmi les 11 villes étudiées.

*e) Transports et mobilités*

| Indicateur  | Valeur               | Année/Période* |
|---|----------------------|----------------|
| Kilomètres de lignes de métro et/ou de tramway                                      | Tramway :<br>60,5 km | 2019           |
| Kilomètres de pistes cyclables pour 1 000 habitants                                 | 0,57                 | 2019           |
| Nombre de vélos en libre-service pour 1 000 habitants                               | 2                    | 2016           |
| Nombre annuel d'heures passées dans les embouteillages par conducteur               | 163                  | 2018           |
| Nombre annuel d'accidents corporels de la circulation pour 10 000 habitants         | 8,4                  | 2017           |
| Nombre de bornes de recharge électrique pour 1 000 habitants                        | 0,29                 | 2019           |
| Part des transports en commun dans les modes de déplacement                         | 23,7 %               | 2015           |
| Part de la billetterie dans les recettes de fonctionnement en matière de transports | - N/D                | -              |

Avec un réseau de bus et de tramway se déployant respectivement sur 322 km et sur 60,5 km, les habitants de la ville de Montpellier réalisent 23,7 % de leurs déplacements en utilisant les transports en commun. Cette part est relativement faible, les communes de taille comparable parmi les 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération ayant systématiquement une proportion d'usagers des transports en commun plus élevée, comme à Strasbourg (29,9 %), Bordeaux (29,2 %) ou Lille (35,8 %).

La ville dispose d'un réseau de pistes cyclables de 160 km et d'un réseau de 49 bornes de vélos en libre-service, comprenant 550 vélos. Les Montpelliérains disposent de 2 vélos accessibles en libre-service pour 1 000 habitants, un chiffre bien inférieur à la moyenne constatée parmi les 11 plus grandes villes françaises ici étudiées (5,1 vélos pour 1 000 habitants).

L'usage de la voiture reste important et les conducteurs ont perdu en moyenne 163 heures dans les embouteillages en 2018, ce qui constitue une évolution de + 9 % par rapport à 2017. La ville de Montpellier est l'une des villes les plus congestionnées parmi les 11 villes étudiées.

*f) Urbanisme et logement*

| Indicateur   | Valeur   | Année/période |
|--|----------|---------------|
| Part des logements sociaux   | 22,8 %   | 2016          |
| Part des logements vacants   | 7,7 %    | 2016          |
| Évolution du nombre de logements dont la commune a autorisé la construction      | + 27 %   | 2014-2018     |
| Evolution du nombre de m <sup>2</sup> dont la commune a autorisé la construction | + 29,8 % | 2014-2018     |
| Taux de propriétaires parmi les résidences principales                           | 62 %     | 2015          |
| Evolution des zones végétales et boisées   | - 1,8 %  | 2013-2016     |

Entre 2014 et 2018, les autorisations de constructions octroyées par la Ville de Montpellier ont augmenté, tant en nombre de logements (+ 27 %) qu'en surface (+ 29,8 %). Ainsi, 4 027 logements ont été autorisés en 2018, contre 3 152 en 2014 et 2 610 en 2009.

Parallèlement, la superficie des zones végétales et boisées a diminué de 1,8 % entre 2013 et 2016.

Avec 62 % de propriétaires parmi les résidences principales, Montpellier arrive en tête au regard de cet indicateur parmi les 11 villes étudiées dans le cadre de cette opération. Elle est également la troisième ville en matière de part des logements sociaux, avec un taux établi à 22,8 % en 2016, se rapprochant ainsi de la cible de 25 % à horizon 2025 prévue par la loi Solidarité et renouvellement urbain. Elle présente une part des logements vacants légèrement inférieure au taux moyen observé parmi les 11 villes.

### 3. Sources et méthode

#### a) Fiche financière

Les chiffres utilisés pour le bilan de la santé financière de la ville sont tous publics. Ils proviennent des documents budgétaires de la ville et des données comptables centralisées par le ministère de l'économie et des finances.

Liste des sources (avec liens des sites Internet) :

- ◆ [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr) pour les données comptables du ministère de l'économie et des finances ;
- ◆ <https://www.impots.gouv.fr/portail/particulier/comment-sont-calculés-mes-impôts-locaux> pour les statistiques (taux, assiettes, produits) des impôts locaux ;
- ◆ <https://www.montpellier.fr/4268-documents-budgetaires-2017.htm> pour les documents budgétaires de la Ville de Montpellier.

Le bilan de santé ne constitue pas une analyse approfondie et technique des comptes de la ville mais une présentation simplifiée des grands paramètres financiers qui seront gérés par le prochain conseil municipal.

#### b) Culture, sport et tourisme

Budget alloué à la politique culturelle par habitant : Compte administratif 2018 et données population Insee

Nombre total d'équipements culturels pour 100 000 habitants : Base permanente des équipements 2018 : Sports, loisirs et culture – France communes

Budget alloué à la politique sportive par habitant : Compte administratif 2018 et données population Insee

Nombre total d'équipements sportifs pour 100 000 habitants :

- Base permanente des équipements 2018 : Sports, loisirs et culture – France communes
- Populations légales 2016 des communes – INSEE (27/12/2018)

Nombre de nuitées touristiques :

- [https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=tcrd020\\_hotels.freq\\_hotel&s=2018&view=map2](https://statistiques-locales.insee.fr/#c=indicator&i=tcrd020_hotels.freq_hotel&s=2018&view=map2)  
Baromètre touristique de la métropole Montpellier Méditerranée ; source Insee

#### c) Démocratie et vie locale

Évolution de la population : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/3681328?debut=0>

Taux de participation aux dernières élections municipales :

[https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult\\_MN2014/\(path\)/MN2014/index.html](https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Les-resultats/Municipales/elecresult_MN2014/(path)/MN2014/index.html)

Nombre de conseils de quartier pour 1 000 habitants : Site internet de la commune

Part du budget total définie de manière participative :

Nombre de commerces pour 1 000 habitants :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3568602?sommaire=3568656>

Budget et nombre de Maisons pour tous :

- Rapports des comptes administratifs 2014 et 2018
- Rapport du compte primitif 2009

#### *d) Politiques sociales et éducation*

Nombre de crèches pour 100 000 habitants :

- Insee, [base permanente](#) des équipements 2018
- Insee, dossier complet de la commune

Budget consacré à l'enfance et à l'éducation par hab de moins de 15 ans :

- Pour le budget : rapports des comptes administratifs
- Pour la population : Insee, [statistiques locales](#)

Nombre d'hébergements pour personnes âgées pour 10 000 personnes de plus de 65 ans :

- Insee, [base permanente](#) des équipements 2018
- Pour la population : Insee, [statistiques locales](#)

Budget consacré à la solidarité par habitant :

- Pour le budget : compte administratif 2018
- Pour la population : Insee, [statistiques locales](#)

Taux de pauvreté (60% du revenu médian) : Insee, FiLoSoFi 2019

#### *e) Sécurité*

Dépenses de sécurité par habitant :

- Pour les dépenses de sécurité : comptes administratifs
- Pour le nombre d'habitants : INSEE

Police municipale armée:

Fichier data.gouv:

<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/police-municipale-effectifs-par-commune/#>



Nombre d'habitants par policier municipal :

- Pour le nombre de policiers municipaux :  
<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/police-municipale-effectifs-par-commune/#>
- Pour le nombre d'habitants : INSEE

Incivilités pour 10 000 habitants :

<https://static.data.gouv.fr/resources/crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-gendarmerie-et-de-police-depuis-2012/20190311-161302/crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-gendarmerie-et-de-police-depuis-2012.xlsx>

#### *f) Transports et mobilités*

Kilomètres de lignes de métro et/ou de tramway :

- Sites des autorités organisatrices des transports

Kilomètres de pistes cyclables pour 1000 habitants :

- Site [www.amenagements-cyclables.fr](http://www.amenagements-cyclables.fr) (données Open Street Maps)
- Cartes des pistes cyclables : [www.pistes-cyclables.com](http://www.pistes-cyclables.com).

Nombre de vélos en libre-service pour 1 000 habitants :

<https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2019-09/2018-comptes-transports-f-transports-voyageurs.xls>

Nombre d'heures passées dans les embouteillages par conducteur :

- Centre for Economics and Business Research
- <http://inrix.com/scorecard/>

Nombre annuel d'accidents corporels de la circulation pour 10 000 habitants :

<https://public.opendatasoft.com/explore/dataset/accidents-corporels-de-la-circulation-millesime/table/?sort=datetime>

Nombre annuel de bornes de recharge électrique pour 1 000 habitants : Somme du nombre des bornes standards, semi-accélérées, accélérées et rapides sur les limites géographiques de la ville : <https://fr.chargemap.com/map>

Part des transports en commun dans les modes de déplacement :

Insee, recensement de la population 2015, exploitation complémentaire.

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3714237#graphique-Figure1> Figure 2 « Proportion des différents modes de déplacement principal domicile-travail des salariés résidant dans les villes-centres des aires urbaines de plus de 400 000 habitants »

*g) Urbanisme et logement*

Part des logements sociaux : Site de la ville

Part des logements vacants :

- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3564300?sommaire=3561690#consulter>
- <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599?debut=0&q=Comparateur+de+territoire>

Évolution du nombre de logements et de m<sup>2</sup> dont la commune a autorisé la construction

<http://developpement-durable.bsocom.fr/Statistiques/TableViewer/tableView.aspx?ReportId=14235>

Taux de propriétaires parmi les résidences principales :

<https://www.insee.fr/fr/statistiques/3564300?sommaire=3561690#consulter>

Évolution des zones végétales et boisées de la commune :

[www.cerema.fr/system/files/documents/2018/05/evol\\_naf\\_com\\_2006\\_2016.ods](http://www.cerema.fr/system/files/documents/2018/05/evol_naf_com_2006_2016.ods)

**MUNICIPALES**  
**2020**

**Les 11 plus grandes villes de France  
en chiffres sur :**

**[institutmontaigne.org/  
municipales2020](https://institutmontaigne.org/municipales2020)**

INSTITUT  
MONTAIGNE

